

Département du Loiret
 Arrondissement de Montargis

Convocation du 7 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS EPAGE DU BASSIN DU LOING

SEANCE DU 21 MAI 2026

Nombre de membres :	
- En exercice	39
- Présents	33
- Pouvoirs	2

Nombre de voix : 274	
- Pour	257
- Dont pouvoirs	10
- Contre	
- Abstention	

EPCI	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS		NB DE VOIX
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	Mme SABATIER Véronique	X	M. GANDON Jean-Charles		3
	Mme ROUSSEAU Catherine	X	Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude		3
CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING	M. SABLIER Dimitri	X	M. PALIX Lilian	X	13
	M. PICARD Didier	X	Mme LEFEVRE Charline		13
	M. CHARPENTIER Damien	X	M. CHAUMERON Christian	X	13
	M. POINTLANE Serge	X	Mme DE LAPORTE Hélène		13
	M. DUPORT Jean-François	X	M. LETELLIER Vincent		13
CC BERRY LOIRE PUISAYE	M. GEOFFRENET Dominique	X	Mme PARMISARI Christine		1
	M. LECHAUVE Michel	X	M. Vincent GITTON		1
CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS	M. DE WILDE Florent	X	M. MARTIN Armand		9
	M. LETORT Alain	X	M. BOSCARDIN Yves	X	9
	M. CARRAT Rémy	X	M. JOBET Yohan		9
CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE	M. PARE Alexandre	X	M. TOUZET Thierry		7
	M. GAUDY Christophe	X	M. DELAGARDE Christian		7
	M. CHEVALIER Jean-Luc	X	M. HARAUULT Fabien		6
CC DE L'AILLANTAIS	M. DUMEZ Patrick	X	Mme MULLER Valérie		1
CC DE L'YONNE NORD	M. LEGAC Jacques	EXC	Mme COUTURE-ESQUERRE Séverine		1
CC DE PUISAYE FORTERRA	M. MASSE Jean	X	M. PAURON Eric		10
	M. MILLOT Claude (doyen d'âge)	X	M. THURET Alain		9
CC DES LOGES	Mme PREVOST Sylvie (secrétaire de séance)	X	M. DERNY Henry	X	2
	M. DE LA ROCHEFOUCAULD Philibert	EXC	Mme HEBERT Françoise		1
CC DES QUATRE VALLEES	M. FACY Joël	X	Mme RODRIGUEZ Karine	X	9
	M. FRISCH Daniel	X	Mme LEFEUVRE Evelyne		9
CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	M. MILACHON Marcel	X	M. ALLIOT Jean-François		6
	Mme ROGER Estelle	EXC	Mme DOUBLET Bernadette		6
CC DU JOVINIEN	M. MIGNON Didier	EXC	M. SATURNIN Alain	X	1
CC DU PAYS DE MONTEREAU	M. LAVAUX Pierre-Emmanuel	Pouvoir à M.Roy	M. LECOSNIER Sylvain	X	7
	M. ROY Yves	X	Mme GARREAU Isoline		7
CC DU PAYS DE NEMOURS	Mme LACROUTE Valérie	X	M. THERIAL Jean-Jacques	X	10
	M. REMOND Thierry	X	M. LABELLE Maxime	X	9
CC DU PITHIVERAIS GATINAIS	M. LEGENDRE Joël	X	M. BOUTEILLE Erick		5
	M. BAUER Christophe	X	M. DELMAS Flavien		5
CC GATINAIS VAL DE LOING	M. POMMIER Pascal		M. HYEST Jean-Jacques		9
	M. GILBERT Fabrice	X	M. BAUDOUIN Frédéric		9
CC GIENNOISES	M. MOREL Olivier	X	M. PRESSOIR Cyrille		3
	M. BICHON Rémi	Pouvoir à M.Morel	M. DOS SANTOS Joël		3
CC MORET SEINE ET LOING	M. ZAKEOSSIAN Dikran	X	Mme HALLEUR ECHAROUX Leslie		11
	Mme LAMOTTE Mélanie	X	M. COLAS Stéphane	X	11
	M. BELLIOU Jean-Claude	X	M. GUIMARD Jean-François		10

**DELIBERATION
N° 2026-21D****CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION PAR L'EPAGE
DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DE BÂTIMENTS AU RISQUE INONDATION**

Vu le Programme d'Action et de Prévention des Inondation (PAPI) du Loing sur la période 2025 – 2031,

Vu la convention de co-maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité du bâti aux inondations et accompagnement à la réalisation des travaux ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'EPAGE, la Ville de Montargis, la Ville de Nemours, l'Agglomération Montargoise et des Rives du Loing, la CC du Pays de Nemours, la CC du Pays de Montereau, la CC Gâtinais-Val de Loing, la CC des Quatre Vallées, et la CC de Moret-Seine-et-Loing sont porteur de diagnostics de vulnérabilité des bâtis au risque inondation,

Considérant que l'EPAGE est le principal maître d'ouvrage de cette action en nombre de diagnostics à réaliser sur la durée du PAPI,

Considérant les avantages énoncés ci-dessus d'une co-maîtrise d'ouvrage avec passation d'un marché unique par l'EPAGE,

Considérant que le transfert de maîtrise d'ouvrage à l'EPAGE pour la réalisation desdits diagnostics nécessite une convention de co-maîtrise d'ouvrage ;

Il est proposé au comité syndical :

- de désigner l'EPAGE comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtis aux inondations sur le bassin du Loing,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Montargis, la Ville de Nemours, l'Agglomération Montargoise et des Rives du Loing, la CC du Pays de Nemours, la CC du Pays de Montereau, la CC Gâtinais-Val de Loing, la CC des Quatre Vallées, et la CC de Moret-Seine-et-Loing, pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtis aux inondations,
- d'autoriser le Président ou son Vice-Président à signer valablement tous les documents nécessaires à la passation d'un marché public pour mener les diagnostics de vulnérabilité des bâtis sur le bassin du Loing,
- d'autoriser le Président ou son Vice-Président à déposer toute demande de subvention relative à la réalisation des diagnostics.

Il est précisé que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget 2026 et suivants.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de co-maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité du bâti aux inondations et accompagnement à la réalisation des travaux ;

DESIGNE l'EPAGE comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtis aux inondations sur le bassin du Loing,

AUTORISE le Président à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Montargis, la Ville de Nemours, l'Agglomération Montargoise et des Rives du Loing, la CC du Pays de Nemours, la CC du Pays de Montereau, la CC Gâtinais-Val de Loing, la CC des Quatre Vallées, et la CC de Moret-Seine-et-Loing, pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtis aux inondations,

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 045-200087005-20260521-2026_21D-CC



AUTORISE le Président ou son Vice-Président à signer valablement tous les documents relatifs à la réalisation d'un marché public pour mener les diagnostics de vulnérabilité des bâtis sur le bassin du Loing,

AUTORISE le Président ou son Vice-Président à déposer toute demande de subvention relative à la réalisation des diagnostics.

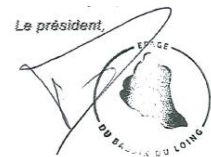
PRECISE que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget 2026 et suivants.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Le président,

EPAGE
DU BASSIN DU LOING

La secrétaire de séance,



